

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre février à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Cyrille FIARD, Joëlle MEILHAC, Gérard DAL GOBBO, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Philippe GAGNIERE, Marie-Jo RUF, Martine BREYTON, Florence DUFOUR, Michelle FONTANELLE, Richard PLAISANTIN, Nathalie LARDELLIER, Brice LAGARDE, Philippe CHEVALIER*

***Excusée ayant donné pouvoir :** Véronique ROUX à Germain LYONNET*

***Absents :** Laurent MONCEL, Hervé RIPPE, Monique AUBERT*

***Secrétaire élu :** Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

TRACE DU PROJET AUTOROUTIER LIAISON A6 – A46 : OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A APRR

Monsieur le Maire ouvre la séance consacrée au tracé du projet autoroutier de liaison A6-A46. Il rappelle que le cabinet INGEROP en a fait la présentation fin janvier et que la société APRR demande aux communes concernées de faire connaître leurs observations et remarques avant fin février.

Il indique aussi que la CIAF, constituée pour l'aménagement foncier dans le cadre de ce projet, s'est réunie une première fois le 16 février.

Le plan du tracé a été remis à l'ensemble des élus ainsi qu'un projet de courrier.

Monsieur le Maire donne la parole à Michelle Fontanelle qui a rencontré les habitants des hameaux de Billy et qui livre les remarques et interrogations au cours de cette réunion :

Pourquoi le projet présenté en 1989, présenté par les Quincerots, aboutissant sur l'A6 et se raccordant sur le point Infini, avec un échangeur tourné vers le Nord et le Sud, n'a pas été accepté ?

Pour éviter, les nuisances paysagères et phoniques, serait-il pas plus judicieux d'enterrer ce tronçon en passant sous la voie du chemin de fer ? Et par la même occasion agrandir le tube du SAINT FOIN

La situation du péage doit être revue de telle façon qu'elle soit repoussée au maximum vers la nationale (techniquement des péages nationaux sont situés, soit dans des courbes, soit dans des pentes) : un emplacement entre l'autoroute A6 et la D 306, nous paraît plus judicieux (il n'y a aucune habitation dans ce secteur), pour éviter les nuisances sonores et la pollution lumineuse.

La redevance perçue devrait être affectée à des cartes de circulations pour les riverains (gratuité du péage).

Les nuisances sonores et visuelles doivent être traitées:

- Aménagement paysager : Il faut que cela soit continu : en priorité, buttes paysagères, doublés de murs anti bruit, directement le long de l'autoroute
- Revêtement de la chaussée anti bruit.
- Un relevé de pollution et phonique devra être fait tous les ans pour tenir compte de l'évolution de la circulation.

Dans le choix de l'emplacement définitif de l'autoroute dans la zone des 300 mètres, Il est nécessaire de tenir compte au maximum des habitations pour atténuer les nuisances.

Les voies de communication sont à revoir et à préciser avec le plan.

- Route de la Thibaudière fermée au passage à niveau : de façon que les automobilistes de Trévoux passent obligatoirement par la route qui va être prolongée par la route du SAINT FOIN.
- Création d'un échangeur ou demi échangeur, tourné vers le sud, dans le but, de désengorger l'A6 (Lissieu, Les Chères, et les communes plus près de Lyon et l'entrée sur Lyon) sans oublier nos zones industrielles qui sont inaccessibles (point négatif pour le développement de nos entreprises) : Nous sommes très près de Lyon en terme de kilomètres, mais actuellement en terme de temps nous mettons 1 h 30 à deux heures, pendant les heures de pointe et les départs en vacances.

Enfin Michelle Fontanelle précise que les propriétaires terriens non agricoles vont se mobiliser et rester vigilants et faire passer une pétition.

Le débat est engagé, le conseil municipal est d'avis de faire un courrier plus ferme à APRR que celui proposé.

La majorité du conseil municipal s'accorde sur les points suivants à soulever :

- les nuisances sonores et visuelles doivent être prises en compte et faire l'objet d'une étude. Sur cette base, des aménagements devront nous être proposés pour protéger la qualité de vie de nos habitants ;
- le volet environnemental de l'ouvrage à construire doit être intégré au stade de l'avant-projet et qu'il soit soumis à l'approbation du conseil;
- il est impératif de prévoir des accès suffisants pour l'exploitation des terres agricoles, en particulier aux engins de grande longueur et de grande hauteur ;
- le prolongement de la VC53 doit se faire jusqu'à la RD87 prévue au projet afin de protéger le hameau de Billy le Vieux ;
- un accès (entrée et sortie) à l'autoroute A46 est demandé sur Quincieux pour limiter les flux de véhicules venant du Nord et de l'Est traversant notre commune.

Philippe Gagnière n'est pas favorable à la création d'un diffuseur sur la commune et pose la question de savoir si le projet initial prévu avec la déviation de Chasselay ne serait pas la meilleure solution.

Tous les conseillers municipaux s'accordent sur la nécessité de faire entendre les positions de la Commune en vue de protéger le mieux possible les intérêts des riverains et le volet environnemental de ce projet.

Le courrier sera diffusé aux conseillers municipaux avant envoi à APRR lundi 28 février.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Courrier envoyé APRR :

APRR
Monsieur Mathey
42 bd Eugène Deruelle
69462 LYON cedex 03

Objet : A466- Liaison autoroutière A6/A46 Nord

Monsieur,

*Le cabinet Ingerop nous a présenté le projet de tracé de référence de l'autoroute A466 fin janvier.
Le Conseil Municipal de Quincieux s'est réuni hier soir pour en débattre et se prononcer sur ce projet.
Les inquiétudes et interrogations de notre commune sont nombreuses et nous resterons vigilants tout au long de la procédure pour que nos attentes soient prises en considération.
Tout d'abord le choix de l'emplacement définitif de l'autoroute dans la zone des 300 mètres devra tenir compte au maximum des habitations existantes en vue de limiter les nuisances.
Nos exigences quant au projet portent avant tout sur la protection des habitations et de l'environnement existant :*

- *les nuisances sonores et visuelles doivent être prises en compte et faire l'objet d'une étude. Nous voulons connaître les résultats de cette étude. Sur cette base, des aménagements devront nous être proposés pour protéger la qualité de vie de nos habitants ;*
- *le volet environnemental de l'ouvrage à construire doit être intégré au stade de l'avant-projet et nous demandons qu'il soit soumis à notre approbation ;*
- *il est impératif de prévoir des accès suffisants pour l'exploitation des terres agricoles, en particulier aux engins de grande longueur et de grande hauteur ;*
- *le prolongement de la VC53 doit se faire jusqu'à la RD87 prévue au projet afin de protéger le hameau de Billy le Vieux ;*
- *un accès (entrée et sortie) à l'autoroute A46 est demandé sur Quincieux pour limiter les flux de véhicules venant du Nord et de l'Est traversant notre commune.*

Nous attendons réponse à notre requête.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Joël BOUCHER